

PROCES-VERBAL COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE FEMININE DE HANDBALL CONSULTE PAR VOTE ELECTRONIQUE

Le vote électronique a été clos le 26 septembre 2022 à 17h00.

Membres ayant participé au vote (13) : Nodjialem MYARO (Présidente de la LFH), Pascal BOUCHET (président de la COC), Pascal BOURGEAIS (DTN), Olivier BUY (président de la CNA), Christophe CASSAN (représentant des entraîneurs), Sabrina CIAVATTI (représentante des joueuses), Clément FORGENEUF (représentant des clubs de D1F), Gérard JUIN (représentant des médecins de clubs), Eric JULLIG (représentant des clubs de D2F), Olivier KRUMBHOLZ (sélectionneur équipe de France A), Rémy LEVY (personnalité qualifiée), Frédéric VIGNIER (représentant des clubs de D1F), Thierry WEIZMAN (représentant des clubs de D1F).

Afin de pouvoir échanger avec les membres sur les différentes propositions soumises à l'approbation de la présente instance, l'organisation suivante a été mise en place :

- Le 21 septembre 2022 : Envoi de la convocation
- Du 21 au 23 septembre 2022 : Transmission des questions et des réponses aux questions posées
- Du 21 au 26 septembre 2022 : Vote électronique

Le vote électronique a été ouvert le mercredi 21 septembre 2022 à 11h00 et clos le lundi 26 septembre 2022 à 17h00.

Résolution n°1 : Dénomination de la « commission marketing »

Le comité de direction valide la nouvelle dénomination de l'organe chargé du contrôle des obligations prévues dans le cahier des charges marketing : « Groupe de contrôle des obligations marketing » (GCOM) :

POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

La résolution est adoptée.

Résolution n°2 : Modifications – règlements marketing D1F et D2F

Sous réserve de l'adoption de la nouvelle dénomination « Groupe de contrôle des obligations marketing », le comité de direction arrête les modifications des règlements marketing respectivement de la D1F et de la D2F aux fins d'intégration de cette nouvelle dénomination.

POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

La résolution est adoptée.

Les modifications ressortant des résolutions 1 et 2 seront soumises au vote de l'Assemblée Générale de la LFH par voie de consultation électronique.

Résolution n°3 : Composition du « Groupe de contrôle des obligations marketing » (GCOM)

Le comité de direction propose à l'Assemblée générale de la LFH les membres du groupe de contrôle des obligations marketing suivants :

- Vanessa KHALFA, responsable de la LFH
- Sébastien GARDILLOU, adjoint au sélectionneur de l'équipe de France A Féminine
- Estéban VIDEAU, chargé de servicing-partenariats au service marketing de la FFHandball

POUR : 12 ABSTENTION : 1 CONTRE : 0

La résolution est adoptée.



Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH